



# WEBINAIRE 13 octobre 2025 - 11h

## APPEL À PROJETS

# Logistique 4.0

### AU PROGRAMME

- > La présentation des enjeux et des thématiques
- > Les modalités de financements et de candidature
- > Questions / réponses en direct



### **Maïlys CHEVALIER**

Cheffe de projets Financement  
Pilote de l'AAP Logistique 4.0  
Service Financement et Pilotage  
de programmes



### **Tristan BOURVON**

Coordinateur Logistique et  
Transport de Marchandises  
Service Transports et Mobilités



# Partie 1

## Éléments de contexte France 2030

### Enjeux du secteur de la logistique



# France 2030 : un plan d'investissement pour la France de demain

- **54 milliards** d'euros déployés d'ici 2030
- **10 objectifs** pour répondre aux grands défis de notre temps

## MIEUX PRODUIRE

Objectif

**1**

Faire émerger des **réacteurs nucléaires de petite taille (SMR)**

Objectif

**2**

Devenir le **leader de l'hydrogène vert**

Objectif

**3**

**Décarboner notre industrie** en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre de 35 %

Objectif

**4**

Produire près de **2 millions de véhicules électriques et hybrides d'ici 2030**

Objectif

**5**

Produire le **1<sup>er</sup> avion bas carbone**

## MIEUX VIVRE

Objectif

**6**

Investir dans une **alimentation saine, durable et traçable**

Objectif

**7**

Produire **20 biomédicaments** contre les cancers, les maladies chroniques et créer les **dispositifs médicaux de demain**

Objectif

**8**

Placer la France en tête de la **production des contenus culturels et créatifs**

## MIEUX COMPRENDRE LE MONDE

Objectif

**9**

Investir dans la **nouvelle aventure spatiale** avec notamment la production de mini-lanceurs réutilisables et de micro et minisatellites

Objectif

**10**

Investir dans le **champ des fonds marins** pour une meilleure compréhension du vivant

# France 2030 à l'ADEME

## 8 stratégies d'accélération



**Décarbonation  
industrie**



**Hydrogène  
décarboné**



**Recyclage et  
réincorporation**



**Produits biosourcés  
Carburants durables**



**Ville durable  
Bâtiment innovant**



**Bois  
Forêt**



**Décarbonation  
Mobilités**



**Energies  
renouvelables**

# Enjeux du secteur de la logistique

En France en 2019, la logistique représentait :

€ 200 milliards d'euros de chiffre d'affaires

1,8 millions d'emplois

10 % du PIB

Il s'agit d'un secteur clé en transition :

16 % des émissions de GES de la France

149 millions de m<sup>2</sup> d'entrepôts de + de 200 m<sup>2</sup>

7,4 millions d'EIC consommés par an

2 premières relèves de l'AAP Logistique 4.0 ont permis de financer **30 projets en 2022**, pour **69 M€ d'aide publique** (cf. bilan sur Librairie ADEME).

En 2024, un **AMI** a été conduit pour **recenser les projets** et **consulter l'écosystème** afin d'ajuster au mieux le cahier des charges de la 3<sup>ème</sup> relève.

L'AAP Logistique 4.0 2025 s'inscrit dans deux documents cadres de politique publique nationale :



# Partie 2

## Appel à projets LOGISTIQUE 4.0 –Edition 2025



## Objectifs :

Soutenir la filière logistique en France en ciblant trois besoins prioritaires sur les chaînes logistiques : la **digitalisation**, la **transition vers des chaînes logistiques plus écologiques** et l'**adaptation aux changements climatiques**.

## Calendrier

Date d'ouverture	Date de clôture
06/09/2025	16/01/2026 à 12h00

## Les projets devront s'inscrire dans au moins un de ces trois axes :

- **Axe 1** : La **digitalisation des chaînes logistiques**, en tant qu'enjeu majeur de souveraineté, de compétitivité économique, de transition écologique et de sûreté.
- **Axe 2** : La transition vers des chaînes logistiques plus **écologiques** à travers plusieurs leviers d'innovation : **relocalisation** et industrialisation de nouvelles filières ou encore **optimisation** des flux logistiques, **information** et **responsabilisation** du consommateur.
- **Axe 3** : L'**adaptation aux changements climatiques** en tant que levier majeur de sécurité, de résilience des territoires et de compétitivité économique.

## Axe 1 :

La **digitalisation des chaînes logistiques**, en tant qu'enjeu majeur de souveraineté, de compétitivité économique, de transition écologique et de sûreté.

Soutenir des **solutions de digitalisation**, offrant des innovations technologiques ou organisationnelles, couvrant un domaine assez large et pouvant viser à :

- **favoriser l'ouverture et la mutualisation des données et des moyens dans la chaîne logistique** et intégrant les maillons terminaux, les véhicules routiers, les opérations de fret multimodal, les interfaces entre la manutention en entrepôt et les opérations de chargement / déchargement / transport ;
- **améliorer la sûreté et la résilience de la chaîne logistique**, garantir l'intégrité des données échangées, améliorer la traçabilité et la gestion optimisée des flux au sein et entre les maillons des chaînes logistiques ;
- **faciliter l'intermodalité** pour améliorer les compétitivités économiques et écologiques des grands corridors logistiques notamment via l'émergence de plateformes numériques ;
- **favoriser la bonne coordination et la mutualisation des installations logistiques** sur un même territoire entre les acteurs (ELU, consignes partagées, équipements numériques, zone de report modal, optimisation des espaces de stockage vacants au sein d'un entrepôt, etc.) ;
- **créer des solutions d'aides à la décision basées** sur l'utilisation de données à l'échelle territoriale.

## Axe 2 :

La transition vers des chaînes logistiques plus **écologiques** à travers plusieurs leviers d'innovation : **relocalisation** et industrialisation de nouvelles filières ou encore **optimisation** des flux logistiques, **information** et **responsabilisation** du consommateur.

Les projets attendus concernent notamment :

- La **logistique urbaine** (dont logistique des chantiers, cyclologistique, etc, ...), la **transition énergétique**, la **mutualisation**, la **massification** des flux et le **report modal** ;
- Les **projets d'économie circulaire**, ou portant sur une économie d'emballages ou sur une réduction des kilométrages :
  - des structures logistiques ou des briques technologiques innovantes favorisant la compétitivité économique et écologique des **circuits courts** et de distribution de produits nationaux
  - la **traçabilité et l'interopérabilité des biens** (pièces détachées...).
- La **mise en place de schémas organisationnels logistiques particulièrement innovants** et actuellement peu développés ;
- Les **enjeux de disponibilité du foncier et d'entrepôts** (dont ZAN) ;
- L'**aménagement des espaces de logistique** pour optimiser la logistique urbaine et favoriser son acceptabilité ;
- L'**information du consommateur et du décisionnaire** : mesure de l'information environnementale de la chaîne logistique, projets améliorant le choix du consommateur sur les modalités du transport, etc.

## Axe 3 :

L'**adaptation aux changements climatiques** en tant que levier majeur de sécurité, de résilience des territoires et de compétitivité économique.

Soutenir des projets qui visent à :

- Favoriser une **meilleure prise en compte de l'impact des catastrophes climatiques sur les chaînes logistiques** du territoire national (Métropole et Outre-Mer) dans l'objectif de permettre une meilleure adaptation face à ces situations de plus en plus fréquentes et intenses dans un monde à +2,7° en 2050 et + 4°C en 2100
- **Améliorer la résilience et l'adaptation des infrastructures logistiques clés** du territoire national
- **Renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement** clé de notre territoire face aux modifications climatiques, aux événements climatiques extrêmes et aux risques de tensions sur l'approvisionnement en énergies fossiles
- **Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux d'adaptation** au sein des acteurs de la logistique

## Respect de l'objet de l'appel à projets et des délais

Catégorie	Critère
Montage du projet	Montant minimum de coût de projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1 M€</b> minimum pour les projets individuels</li> <li>• <b>2 M€</b> minimum pour les projets collaboratifs</li> </ul>
	Dans le cas d'un consortium, maximum 5 partenaires demandeurs d'aides
	Dossier de candidature complet
Technique	Respect des thématiques de l'AAP
	Projet à contenu <b>innovant</b> (développement d'un ou plusieurs produits, procédés ou services)
Environnement	Respect des normes environnementales logistiques
	Projet ne causant pas de préjudice important du point de vue de l'environnement (principe DNSH – Do No Significant Harm)
Juridique	Entreprises non qualifiées d'entreprises en difficulté au sens du droit européen, et non soumises à une injonction de récupération d'une aide déclarée incompatible par la Commission.
	Incitativité de l'aide transmise

# Critères de sélection de l'appel à projets

## Caractère innovant

- Caractérisation des verrous à lever et faisabilité technique
- Niveau de maturité visé en fin de projet : TRL 7 min
- Etat de l'art

## Capacités financière et opérationnelle

- Evolution des capitaux propres pendant le projet au regard des aides demandées (a minima pour satisfaire la règle du 1 : 1)
- Capacité du consortium à mener à bien le projet, à l'inclure dans une perspective plus large, et capacité à terme d'industrialiser les résultats du projet

## Impact social

- Emplois créés/maintenus
- Valorisation d'acquis technologiques
- Réplicabilité, caractère structurant du projet pour la filière
- Adéquation avec les priorités de politique publique

## Impact environnemental

- Décarbonation
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Autres impacts

## Impact économique

- Chiffre d'affaires visé à 5 ans post-projet
- Différenciation /Concurrence
- Taille des marchés visés

# Modalités d'aide de l'AAP (1/2)

Régime d'aide mobilisé

## RDI : Recherche, Développement, Innovation

Régime cadre exempté n° SA.111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026

Dépenses éligibles

- Les salaires et charges, frais connexes, coûts de sous-traitance, contribution aux amortissements, coûts de refacturation interne, frais de mission et autres frais d'exploitation directement liés au projet (consommables non amortis dans les comptes).
- Les études d'ingénierie ainsi que les études de suivi de réalisation et la coordination des travaux.

Intensité maximum de l'aide

Taille de l'entreprise	Taux d'aide sur dépenses RI		Taux d'aide sur dépenses DE	
	Collaboratif	Non collaboratif	Collaboratif	Non collaboratif
Grande Entreprise	65%	50%	40 %	25 %
Entreprise moyenne	75%	60%	50 %	35 %
Petite entreprise	80%	70%	60%	45%

### A noter :

- Taux majoré si projet réalisé en zone AFR : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/afr-aide-finalite-regionale-2022-2027-communes-eligibles>
- Définitions des catégories de dépenses RI (Recherche Industrielle) et DE (Développement Expérimental), de projet collaboratif : annexe 4 du dossier de candidature (onglet définitions)
- Définition PME et Grandes entreprises : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019961059>
- **Les taux d'aide et plafonds maximum sont ceux qui seront fixés par les régimes d'aide en vigueur au moment de l'octroi de l'aide**, notamment à la suite d'une potentielle révision des régimes d'aide, et **sous réserve d'un non-démarrage des travaux**

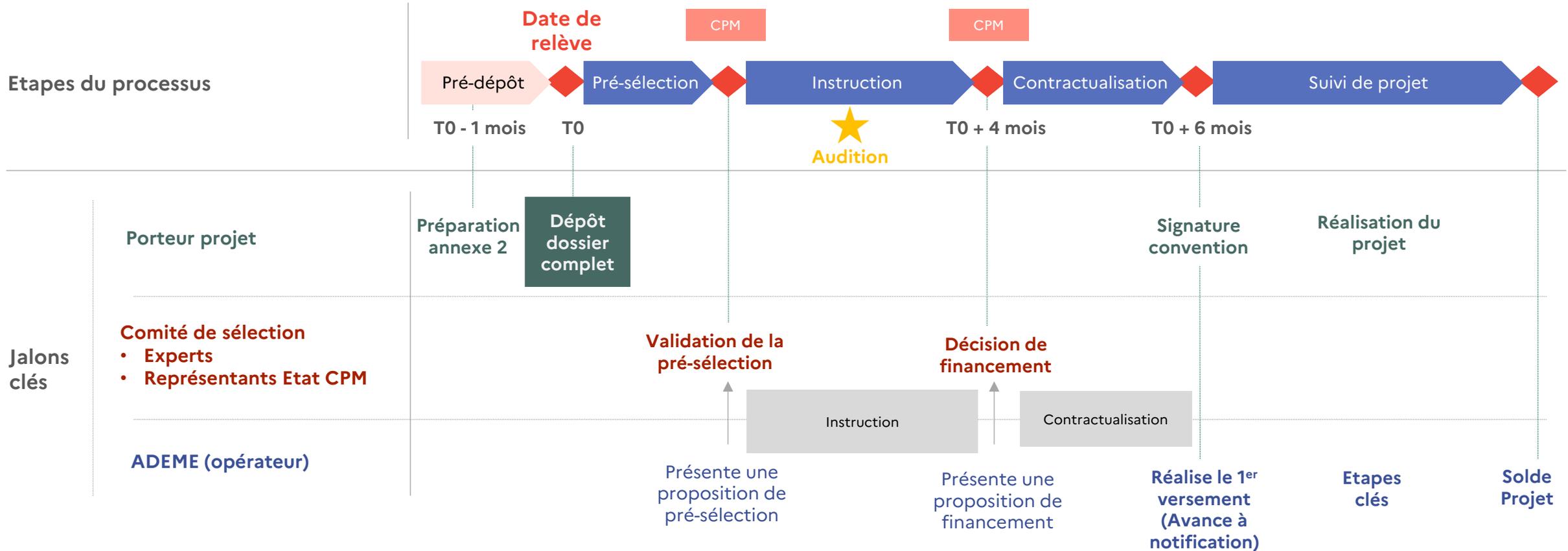
## Modalités d'aide de l'AAP (2/2)



Versements des aides	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avance à notification de 15% maximum à la contractualisation</li><li>• Versements intermédiaires à chaque Etape-Clé (en général, une Etape-Clé par an)</li><li>• Solde de 20% minimum à la fin du projet.</li></ul>
Retours financiers (avances remboursables)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le remboursement des avances est déclenché par l'atteinte d'un seuil de succès défini lors de la phase de contractualisation de l'aide.</li><li>• Le montant des échéances de remboursements intègre un taux d'actualisation, basé sur le taux de référence et d'actualisation fixé par la Commission européenne à la date de la décision d'octroi des aides (majoré de 100 points de base).</li></ul>
Ratio subvention / avance remboursable	<ul style="list-style-type: none"><li>• 60% subvention et 40% avance remboursable</li></ul>

# Processus global de l'AAP

CPM :  
Comité de Pilotage Ministériel





## Date de dépôt

- Une relève unique : le 16/01/2026 à 12h00

## Processus

- Pour le pré-dépôt : présentation synthétique du projet (modèle Annexe 2 sur la plateforme AGIR). Planifier la présentation 1 mois au minimum avant le dépôt final, via l'adresse mail ci-dessous.
- Pour le dépôt final : à adresser sous forme électronique via la plateforme AGIR

## Contact

[aap.pia4.logistique4.0@ademe.fr](mailto:aap.pia4.logistique4.0@ademe.fr)

## Lien vers l'AAP

<https://agir.ademe.fr/aides-financieres/aap/logistique-40-2025>



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Merci pour votre attention !**



**WEBINAIRE 13 octobre 2025 - 11h**

**APPEL À PROJETS**

# Logistique 4.0

## AU PROGRAMME

- > La présentation des enjeux et des thématiques
- > Les modalités de financements et de candidature
- > Questions / réponses en direct



### **Maïlys CHEVALIER**

Cheffe de projets Financement  
Pilote de l'AAP Logistique 4.0  
Service Financement et Pilotage  
de programmes



### **Tristan BOURVON**

Coordinateur Logistique et  
Transport de Marchandises  
Service Transports et Mobilités

